



Saisie Conservatoire Compte Bancaire

Par **CHD38**, le **09/05/2017** à **14:49**

Bonjour

mon propriétaire, ancien huissier de justice, à fait saisir provisoirement mon compte bancaire pour le loyer impayé de ce mois d'avril du bien meublé à Paris que Je quitte le 14 mai (fin de mon préavis). Mon état des lieux est le 10 mai.

Je n'ai pas eu d'avertissements autre que le courrier d'avis d'échéance classique, et après constat que mon compte était bloqué, l'avis de signification de l'acte d'Huissier dans ma boîte aux lettres.

Durant ces 4 années de location, le seul incident a eu lieu un été, où suite à un retard de paiement de mon loyer un avis avec A/R m'est parvenu. J'ai réglé dans la foulée.

Concernant mon cas actuel, je pensais régler mon dernier loyer en même temps que la caution. Je comprends que le retard du loyer d'avril est ma faute et que la caution doit être traitée séparément, mais je trouve abusif de me saisir la totalité de mon compte, et me faire payer les 300 Euros de frais d'huissier de justice pour le débloquer.

Je voulais savoir si cette procédure sans avertissement (courrier recommandé, email...) était valable.

Le contrat de location affiche enfin une clause "tolérance", qui mentionne que mon propriétaire doit stipuler par avis avec A/R sous une forme explicite qu'il met fin à l'usage qui s'est instauré de déroger aux clause du bail et de me laisser un délai suffisant pour me mettre en conformité avec les clauses résolutives et pénales du bail (qui sont de payer le loyer donc)

Maintenant je crains qu'il ne me rende pas la caution, et trouve toutes les excuses possibles

pour retarder ses devoirs sachant qu'il a bien plus de pouvoir et connaissances juridiques que moi.

Avez-vous un avis / conseil ? J'ai réglé dès le premier jour ouvert les frais d'honoraire et l'agence du loyer impayé, pour obtenir la main levée. Je suis dans l'attente de retrouver l'usage de mes comptes, mais par principe je suis à la recherche d'avoir un avis éclairé sur cette approche de mon propriétaire, que semble-t-il les huissiers connaissent bien.

Merci
Benoît